

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 07/04/2026

ID : 001-210101895-20260330-DEL26\_40-DE



N° 26 / 40

Séance du 30 mars 2026

Nombre deMembres

En Exercice : 15  
Présents : 15  
Procuration : 0  
Votants : 15  
Pour : 15  
Abstention : 0  
Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à 18H.30, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ**  
Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 24 mars 2026

Membres présents : Mmes MM. BALAGHNI Samir, BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, DEROBERT Magali, FILLOD Claude, FOU CART Bernard, GRATTE Philippe, KREUTNER Stéphanie (arrivée à 18h49), MOSINI Patricia, MOSSAZ Denis, NICULESCU Christian, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.

Absent(e)s ou excusé(e)s :Secrétaire de séance : Monsieur Bernard FOU CART**Objet : Marché d'aménagement de 8 terrains de boules lyonnaises**

Monsieur le maire rappelle la délibération du 09 février 2026 par laquelle le conseil municipal s'était prononcé favorablement pour le lancement du projet de travaux d'aménagements de 8 terrains de boules lyonnaises.

La consultation de travaux a été publiée le 04 février 2026 avec une date limite de remise des offres fixée au 06 mars 2026.

La commission MAPA s'est réunie le 30 mars 2026 en vue d'étudier le rapport d'analyse des offres présenté par le cabinet de maîtrise d'œuvre PROFILS ETUDES.

A l'issue de sa séance, la commission MAPA a décidé de proposer d'attribuer le marché selon le classement effectué par le cabinet de maîtrise d'œuvre. Monsieur le maire donne lecture du compte-rendu de la commission MAPA

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet PROFILS ETUDES,

Vu la proposition de la Commission MAPA en date du 30 mars 2026,

⇒ **Prend connaissance** de l'attribution du marché au groupement Entreprise MUTTONI TP / BERGER JARDINS pour un montant total de 541 757,80 € H.T. (offre de base + PSE)

⇒ **Constate** que les dépenses sont imputées sur les crédits à inscrits au budget de l'exercice 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le Secrétaire

Bernard FOU CART

Le Maire,



Denis MOSSAZ